

REPUBLIQUE  
FRANCAISE  
REGION AUVERGNE  
RHÔNE-ALPES  
DEPARTEMENT  
DE LA HAUTE-LOIRE  
ARRONDISSEMENT  
D'YSSINGEAUX

Nombre de membres :  
En exercice : 24  
Présents : 19  
Ayant pris part au vote  
(vote public) : 22  
○ Pour : 22  
○ Contre : 0  
○ Abstention : 0  
○ Blanc : 0  
○ Nul : 0

Date de convocation :  
Le 18 novembre 2025

Date d'affichage :  
Le 18 novembre 2025

DELIBERATION N° :  
DC/2025-11-24/04

OBJET DE LA SEANCE :  
Pastoralisme  
  
Etude préalable à un Plan  
Pastoral Territorial  
  
Approbation / Subvention

**AR Prefecture**

043-244300307-20251124-DC2025112404-DE  
Reçu le 03/12/2025

# HAUT PAYS DU VELAY COMMUNAUTE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre novembre,  
A 20 h 00, le Conseil Communautaire  
s'est réuni en séance ordinaire et publique  
à Raucoules (salle des associations),  
sous la présidence de M. Bernard SOUVIGNET, Président.  
(Secrétaire de séance : Jean-Marc TOURON)*

Présents : MM. DURIEUX Pierre, GOUY Pascal, GRANGE Jean-Paul, VALLAT Robert, MOULIN Christophe, MOUNIER Lucien, JURY Gilles, SOUVIGNET Bernard, TOURON Jean-Marc, SANTY Jean-Pierre, CIBERT Gilles, POINAS Jean-Michel, PEYRARD Nicolas, et Mmes DREVET Hélène, MARCON Catherine, MEYNET Isabelle, JAMES Marie-Laure, SOUTRENON Maryline et DURIEUX Gladys.

Excusé : Néant.

Absents : Mme MASSARDIER Céline et CELLE Hubert.

Pouvoirs : M. SABY F.-Régis donne pouvoir à Mme JAMES M.-Laure.

Mme MOUNIER Emeline donne pouvoir à Mme MEYNET Isabelle.

M. PEYRARD Guy donne pouvoir à Mme SOUTRENON Maryline.

\*\*\*\*\*

M. le Président rappelle la délibération du Conseil Communautaire n° DC/2024-04-08/23 en date du 8 avril 2024 approuvant le principe de faire réaliser par AUVERGNE ESTIVES une étude pastorale sur le territoire communautaire.

Le rendu de cette étude a été fait le 22 janvier 2025 en présence des élus du territoire et des agriculteurs intéressés.

Il précise qu'une nouvelle réunion s'est tenue le 14 octobre dernier en présence des élus et des agriculteurs intéressés du territoire afin d'envisager la possibilité de lancer un Plan Pastoral Territorial (programme d'actions sur 5 ans pour développer les surfaces pastorales en direction des agriculteurs via des associations et des collectivités – financements non définitifs) :

- Méthodologie :
  - Diagnostic préalable : fait (financement 100% Région)
  - Etude préalable au PPT : portage par Haut Pays du Velay communauté (financement 60% Région - devis de l'étude par AUVERGNE ESTIVES : 4 800 € HT)
  - Actions du PPT :
    - Animation du PPT : portage par Haut Pays du Velay communauté (financement : 60% Région/FEADER)
    - Communication du PPT : portage par Haut Pays du Velay communauté (financement 80% Région/FEADER)

- Travaux (chemins ruraux, débroussaillage, captage source d'eau, point abreuvement...) : par les agriculteurs regroupés en association (éventuellement intercommunale) : portage par l'association à créer (financement 70% Région/FEADER)
  - Structuration association à créer : portage par Haut Pays du Velay communauté (financement 100% Région/FEADER)
  - A noter que la Région n'autorisera pas que la Communauté de Communes porte seule un PPT ; elle souhaite qu'il soit porté en commun avec la CC du Haut-Lignon.
- Calendrier :
- Présentation en Conseil pour validation de l'étude préalable
  - Dépôt du projet de PPT : mars-avril 2026
  - Début des travaux : début 2027

M. le Président propose au Conseil Communautaire de se positionner sur ce dossier.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré sans débat contradictoire et à l'unanimité des suffrages exprimés :

- approuve la réalisation d'une étude préalable à la contractualisation avec la Région Auvergne – Rhône-Alpes d'un Plan Pastoral Territorial ; étude à réaliser par AUVERGNE ESTIVES (4 800 € HT),
- sollicite la Région Auvergne – Rhône-Alpes afin de financer cette étude (taux de subvention de 60% sur une dépense subventionnable de 4 800 € HT),
- charge le Président de déposer la demande de subvention susmentionnée et mener à bien ce dossier.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait conforme,

Bernard SOUVIGNET  
Président,

Jean-Marc TOURON  
Secrétaire de séance,



**AR Prefecture**

043-244300307-20251124-DC2025112404-DE  
Reçu le 03/12/2025

*Certifié exécutoire par transmission  
en Sous-Préfecture d'Yssingeaux le*

*Affichage et publication effectués le*